

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2025 à 20h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère.
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 20h30.

142-06-2025 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

143-06-2025 **2. Dépôt et adoption des états financiers 2023 modifiés**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe ont été déposés par la directrice générale et greffière-trésorière devant le conseil municipal du 4 juin 2024;

Attendu que dans le cadre de sa mission de suivi de la santé financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a procédé à l'analyse des rapports financiers 2023 et a demandé une modification en lien avec l'activité d'investissement à financer;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à la correction des états financiers et qu'il y a lieu de déposer de nouveau les états financiers modifiés et que cette modification a été déposée lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2025;

Attendu que le rapport financier 2023 a été de nouveau amendé par notre Firme de vérificateurs externes, F.B.L. afin d'inclure une réserve sur les Obligations de mises hors services;

Attendu qu' un avis public a été donné le 19 juin 2025 à l'effet que le rapport modifié serait déposé lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2025 à 20h30, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur modifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

144-06-2025 3. Dépôt et adoption des états financiers 2024

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière devant le conseil municipal;

Attendu qu' un avis public a été donné le 5 juin 2025 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la séance du 25 juin 2025 à 20h30, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 accompagné du rapport du vérificateur externe.

Que le rapport financier soit rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

145-06-2025 5. **Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h31.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire